

thèse du professeur Morgan,—je crains de ne pas lui rendre justice en résumant toute une conférence en deux ou trois phrases,—thèse suivant laquelle le moment est venu de nous rendre compte que la sécurité sociale ne consiste pas simplement à aider les moins favorisés mais doit être plutôt considérée comme une conséquence de l'interdépendance des êtres humains dans une société très évoluée.

A un certain point de sa conférence, le professeur Morgan a employé une expression tout à fait courante, c'est-à-dire "l'État tutélaire" en disant qu'on pourrait l'améliorer en parlant d'"État socialement responsable". Je crois que les députés saisiront bien ce que veut dire le professeur Morgan en proposant cette modification.

Peut-être y a-t-il, du moins de la part de certains qui parlent d'"État tutélaire", la tendance à considérer les entreprises sociales comme des œuvres de secours pour les déshérités. Il y a lieu de proclamer catégoriquement que tant qu'il y aura, dans notre pays, un seul déshérité, la société aura le devoir de le sauver. Or, le professeur Morgan avance comme argument que la responsabilité est réciproque et qu'il existe une interdépendance qu'on pourrait exprimer par la désignation "État socialement responsable".

C'est cette nouvelle tendance que je voudrais faire accepter au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au Gouvernement, au Parlement et, d'ailleurs, à tous ceux qui, au Canada, s'intéressent aux problèmes. Ainsi que je l'ai déjà proposé, ne manquons jamais à notre devoir envers les déshérités, envers les nécessiteux, mais reconnaissons qu'il s'offre à nous une occasion unique d'établir, à l'aide des immenses richesses que nous sommes en mesure de produire à notre époque, notre société sur la base de la dépendance mutuelle,—de l'interdépendance,—de façon à ce que tous les membres de la collectivité, tous les membres de notre société, puissent bénéficier de la santé et de la sécurité économique.

Certains de ceux qui critiquent les dépenses au titre de la santé nationale et de la sécurité sociale semblent encore tenir au concept que tout projet qui s'y rattache n'est qu'un moyen de donner quelque chose à certains citoyens. Or, nous sommes d'avis qu'il s'agit plutôt d'un partage coopératif des richesses que nous sommes capables de produire, et qui aura pour conséquence d'offrir à tout notre peuple un minimum convenable de santé et de sécurité sociale et lui permettra de jouir de la vie autant que nous le croyons possible dans notre ère de progrès.

A cette fin, j'exhorte de nouveau le Gouvernement de reconsidérer, en tenant compte de la situation nouvelle, l'ensemble de la

[M. Knowles.]

question de la sécurité de la vieillesse. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social semble croire que parce que le gouvernement fédéral verse des pensions mensuelles de \$40 à tous les Canadiens de 70 ans et plus, parce que le gouvernement fédéral acquitte la moitié du coût des pensions après évaluation des ressources à l'égard des personnes de 65 à 69 ans, que cela suffit pour le moment. A mon avis, quiconque envisage la situation du bien-être de ce point de vue a conservé à l'égard du bien-être l'attitude d'autrefois, selon laquelle on ne versait une aumône qu'à des nécessiteux dans le besoin.

Nous estimons que notre programme de sécurité pour la vieillesse devrait viser à faire partager aux citoyens âgés d'une génération la richesse produite alors et qu'il faut attribuer en partie à l'effort qu'ont apporté à l'édification de notre pays nos citoyens âgés. Ce n'est pas reconnaître ce principe que de verser \$40 par mois à ceux qui ont 70 ans et, sous la réserve d'une évaluation des ressources, à ceux qui ont de 65 à 69 ans.

J'aurai peut-être à m'étendre davantage sur cette question quand nous en serons à l'étude du crédit pertinent du budget des dépenses mais je tiens à signaler dès maintenant au ministre et au Gouvernement que c'est un des postes les plus importants qui puissent solliciter notre attention, qu'il est temps de relever sensiblement le montant de la pension de vieillesse et de supprimer l'évaluation des ressources à l'âge de 65 ans.

Comme tout le monde le sait, nous avons assisté ces dernières années à une augmentation prodigieuse de notre produit national brut. En 1949, il était de l'ordre de 16.4 milliards, et si je signale cette année-là c'est que c'est alors que le montant de \$40 a été fixé pour la première fois comme montant de la pension fédérale de vieillesse. On annonce que cette année le produit national brut sera de l'ordre de 28 milliards. C'est donc une augmentation de plus de 70 p. 100. Encore que depuis 1949 jusqu'à nos jours nous ayons assisté à une augmentation de 70 p. 100 du produit national brut, nous persistons à verser à nos concitoyens âgés la même pension qu'en 1949. Il est vrai que certaines modifications sont intervenues depuis lors, en ce sens que la pension est maintenant versée à tout le monde et qu'on a aussi changé l'âge d'admissibilité, tout en conservant, il est vrai, l'évaluation des ressources. Malgré tout, le montant que nos vieillards tirent des caisses fédérales aux termes des lois fédérales est toujours égal à celui que nous avions fixé au moment où notre produit national brut était loin d'être ce qu'il est devenu aujourd'hui.

Ceci n'est guère conforme à ce que je qualifiais de nouveau point de vue sur le